

2026-2027

GUIDE ENFANCE FAMILLES

The title 'GUIDE ENFANCE FAMILLES' is rendered in large, bold, rounded letters. The word 'GUIDE' is red, 'ENFANCE' is light blue, and 'FAMILLES' is dark blue. Several stylized illustrations of people are integrated with the text: a family of three (mother, father, and child) is positioned behind the 'E' in 'GUIDE'; a group of four people (two adults and two children) is behind the 'N' in 'ENFANCE'; a family of three is behind the 'M' in 'FAMILLES'; and a group of four people is behind the 'I' in 'FAMILLES'. Large, colorful, wavy lines in red, blue, and teal flow around the text, and small circles in red, blue, and yellow are scattered throughout the background.

Avec le soutien financier de la CAF
MAIRIE-SAINTJEAN.FR

VILLE DE
saintJean

ÉDITO

Chers parents, chères familles,

Pour cette première rentrée de notre nouveau mandat municipal, nous voulons réaffirmer avec force nos priorités en faveur de l'éducation des enfants et de l'accompagnement des familles.

À Saint-Jean, la Municipalité met en œuvre des politiques éducatives qui ont vocation à créer des passerelles entre chaque étape du développement de l'enfant pour faciliter les transitions.

En adaptant nos accueils, en étant à l'écoute des parents, en étant partenaire de l'école, en prolongeant l'éducation dans l'espace familial, dans les espaces de loisirs ou encore les lieux culturels, nous proposons aux enfants et à leurs parents une véritable continuité éducative et de soutien.

La qualité du service public est notre priorité. Pour améliorer encore nos services et les rendre toujours plus accessibles, nous avons engagé une adaptation des services municipaux liés à l'Enfance et à la Famille en créant un pôle unique qui sera situé à la Maison de l'Enfance et de la Famille. Le bâtiment sera entièrement revu pour faciliter l'accueil et l'échange avec les familles.

Ainsi, être enfant et élève à Saint-Jean, c'est bénéficier d'un véritable parcours éducatif cohérent et lisible pour devenir citoyen de demain. Être parent à Saint-Jean, c'est bénéficier du soutien permanent de professionnels qualifiés.

Et parce que notre projet éducatif est une composante essentielle de notre politique du bien-vivre ensemble à Saint-Jean, il est inscrit dans la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF de la Haute-Garonne, soutien majeur de notre action sociale. Ce contrat est notre feuille de route et détermine avec nos partenaires les services à développer ou à réorienter en priorité pour répondre aux besoins des familles.

Ce guide pratique a pour objectif de vous aider, très concrètement, dans les démarches à accomplir pour vos enfants tout au long de leur parcours.

Ensemble, aidons les enfants de Saint-Jean à grandir !



Bruno Espic
Maire de Saint-Jean



Céline Moretto
Première adjointe en charge
de l'Éducation et de la Famille
Référente Égalité femmes/hommes

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Une démarche partenariale au service du projet social pour Saint-Jean.



Identifier les enjeux actuels et futurs du territoire et répondre aux besoins et aux attentes de sa population



Construire collectivement un projet social sur le territoire, qui associe les habitants aux politiques publiques qui les concernent



Impulser une dynamique de développement, d'innovation, de changement, de transformation et de progrès, dans lequel chaque acteur se reconnaît

7 axes au service du projet social de territoire Saint-Jeannais

 **METTRE EN PLACE UN SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE**



 **DONNER LA PRIORITÉ À L'ENFANCE ET À LA RELATION AVEC L'ÉCOLE**



 **ACCOMPAGNER LA JEUNESSE**



 **DÉVELOPPER L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE ET SOCIALE**



 **ACCOMPAGNER LES FRAGILITÉS, IDENTIFIER LES ACTEURS ET LES PARCOURS**



 **CONSTRUIRE UN « PARCOURS DE PARENTS »**

 **RENFORCER LES PARTENARIATS**

Les services Petite Enfance (EAJE, RPE, MAM Cocons), ALAE, ALSH, Jeunesse (ANneXe, Club Ados et Module), Centre social, LAEP bénéficient du soutien financier de la CAF.

BIENVENUE DANS LE **GUIDE** **ENFANCE** **FAMILLES**

Toutes les infos, tous les contacts
pour accompagner les familles et les
enfants de la naissance à ses 25 ans.

MON PARCOURS...
DES SERVICES À CHAQUE ÉTAPE
DE LA VIE DE VOTRE ENFANT

0-3 ANS



PETITE ENFANCE

Crèches - Assistantes maternelles
Maisons d'Assistants Maternels - Relais Petite Enfance
Lieu d'Accueil Enfants-Parents



3-11 ANS



ÉCOLE

3 groupes scolaires
Enseignants
et équipe éducative



CANTINE / ALAÉ

Restauration scolaire
Accueil matin, midi
et soir + mercredi
après-midi



ALSH

Accueil de loisirs
pendant toutes
les vacances scolaires

11-14 ANS



CLUB ADOS + L'ANNEXE

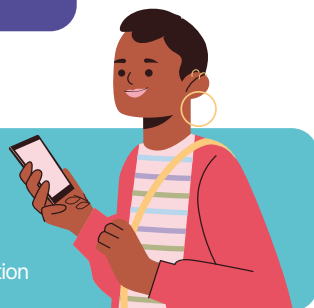
Loisirs - Projets - Prévention
Accompagnement pendant et hors temps scolaire

+ 14 ANS



LE MODULE

14-25 ans
Projets - Orientation
Accompagnement vers l'autonomie et l'insertion



... PAGE À PAGE



**Trouver un mode d'accueil
pour mon jeune enfant.....p.7**



Inscrire mon enfant à l'école.....p.10



**L'ALAE, l'inscription au vacances
et les horaires d'accueil.....p.12**



**La restauration
scolaire.....p.14**



**Mon ado grandit :
Club Ados / L'ANneXe / Le Module.....p.16**



**Une question, un doute ?
Parler, écouter, trouver une oreille.....p.19**



**Trouver une activité culturelle,
sportive, de loisirs.....p.20**

Besoin d'aide ?



*Nos équipes vous
accueillent et vous
accompagnent.*

Service Éducation

Mairie Annexe
Espace Victor Hugo
4 chemin du Bois de Saget
05 32 09 68 00
education@mairie-saintjean.fr



**VOUS POUVEZ
EFFECTUER
LA PLUPART DE
VOS DÉMARCHES
SANS VOUS DÉPLACER
GRÂCE AU KIOSQUE
FAMILLE**

- ✓ inscriptions,
réservations,
annulations
- ✓ consultation
des menus
et des factures
- ✓ paiement
en ligne
- ✓ mise à jour
de vos informations



UN ACCUEIL UNIQUE POUR LES FAMILLES

En 2027, les services de la petite enfance, de l'éducation et de la famille seront regroupés en un lieu unique : **La Maison de L'Enfance et de la Famille** au 37 bis avenue Lapeyrière - Arrêt «Colette» ligne de bus n°73.

Le temps des travaux, retrouvez vos services de proximité :

Service Petite Enfance

Résidence Le Soleil, 60 chemin de Montrabé
petite.enfance@mairie-saintjean.fr

Relais Petite Enfance : 05.32.09.68.32

Lieu d'Accueil Enfants-Parents : 05.32.09.67.42

Service Éducation :

4 chemin du Bois de Saget, 2ème étage
05.32.09.68.00 education@mairie-saintjean.fr

Les dates de réouverture de la Maison de l'Enfance et de la Famille vous seront communiquées sur le Kiosque Famille et le site de la Mairie de Saint Jean.

KIOSQUE FAMILLE NUMÉRIQUE



Grâce au Kiosque Famille, les familles peuvent inscrire en toute tranquillité leurs enfants, de la préinscription scolaire aux activités périscolaires ou extrascolaires (cantine, ALAE mercredi après-midi, ALSH et Club Ados...) et régler directement leurs factures en ligne.

Avec ce service personnalisé, accessible 24h/24 et 7j/7 via Internet, de nombreuses démarches peuvent être accomplies en limitant les déplacements en mairie. Guichet unique, procédures simplifiées, démarches dématérialisées... autant d'outils pour faciliter la vie des familles :

Un **dossier unique** vous suit de la petite enfance jusqu'à la jeunesse.

Accès par <https://familles.mairie-saintjean.fr/kiosque/moncompte>, à l'aide de votre identifiant fourni par la Ville ou de votre adresse mail et votre mot de passe ou depuis le site internet de la Ville (page d'accueil).

Pour les familles peu familiarisées avec Internet ou non équipées, le Pôle Education propose un accueil et un accompagnement.

ACCUEILS DES 0-3 ANS

Un parcours simplifié pour les parents

L'arrivée d'un enfant est une étape importante qui s'accompagne de nombreuses questions : quel mode d'accueil choisir ? Quand effectuer les démarches ?

À qui s'adresser ?

La Ville vous accompagne dans vos démarches et vous aide à trouver une solution d'accueil adaptée aux besoins de votre famille.

Le Relais Petite Enfance est votre interlocuteur privilégié tout au long de votre parcours.

ÉTAPE 1

Constituer mon dossier famille auprès du guichet unique

Cette inscription est indispensable pour accéder aux différents services proposés par la Ville via le Kiosque Famille.

ÉTAPE 2

Rencontrer un professionnel au Relais Petite Enfance

Un rendez-vous personnalisé vous permettra de :

- découvrir les différents modes d'accueil ;
- étudier vos besoins ;
- répondre à vos questions ;
- finaliser votre pré-inscription.

ÉTAPE 3

Choisir le mode d'accueil adapté à votre enfant

Vous pouvez opter pour :

- une crèche ;
- une assistante maternelle agréée ;
- une Maison d'Assistances Maternelles (MAM).

Quand commencer les démarches ?

Dès le 4^e mois de grossesse, vous pouvez prendre contact avec le Relais Petite Enfance.

Qui attribue les places en crèche ?

Les demandes sont étudiées par une commission d'attribution.

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Un lieu ressource pour les parents et professionnels

- informe et accompagne les parents dans leurs démarches administratives et juridiques ;
- aide à estimer le montant des aides et prestations ;
- accompagne les familles dans la recherche d'une assistante maternelle ;
- anime des ateliers d'éveil destinés aux jeunes enfants ;
- accompagne les assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier grâce à des temps de formation et d'échanges professionnels.

Accueil collectif des assistantes maternelles et des gardes à domicile :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h

Accueil des parents et professionnels : sur rendez-vous

CRÈCHES COLLECTIVES

Les crèches **Au Pays des Fées** et **La Pitchounelle** accueillent les enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans. Elles proposent un accueil régulier ou occasionnel.

Le cout horaire est déterminé par la Caf en fonction des revenus du foyer.

Les crèches fournissent le lait maternisé, les repas, les goûters et les couches.

Les crèches sont labellisées à **Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)**.

Elles sont gérées par La Maison Bleue dans le cadre d'une délégation de service public.

Ouverture :

Du lundi au vendredi : 7h30-18h30

Fermeture :

Jours fériés et une semaine à Noël, une semaine à Pâques, et les trois premières semaines d'août.



Crèche Au Pays des Fées

Place François-Mitterrand

50 places

05 32 53 42 48

saintjean2@la-maison-bleue.fr



Crèche La Pitchounelle

Rue des Arbousiers*

18 places

05 36 93 35 66

saintjean1@la-maison-bleue.fr

* Déménagement temporaire pendant la durée des travaux

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Les assistantes maternelles accueillent les enfants à leur domicile, dans un cadre familial, sécurisé et adapté à leur développement.

Elles sont agréées par le service de **Protection Maternelle et Infantile (PMI)** du Conseil départemental.

Les parents sont leurs employeurs et signent avec elles un contrat de travail.

La liste actualisée des assistantes maternelles de la commune est disponible auprès du Relais Petite Enfance.

MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

Les MAM regroupent plusieurs assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants dans un local adapté, en dehors de leur domicile.



MAM les Crocs Mignons

8 Rue Louis Auguste Blanqui

3 assistantes maternelles

12 places

06 31 45 45 82

mamlescrocsmignons31@gmail.com



MAM Le cocon des p'tits curieux

4 Rue du 11 mai 1945

3 assistantes maternelles

12 places

Réservée aux enfants domiciliés à Saint-Jean

06 60 04 32 30

lecocondesptitscurieux@gmail.com

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Le Laep accueille les enfants jusqu'à 6 ans accompagnés de leurs parents et/ou grands-parents. C'est un espace de partage, de socialisation et d'échanges. La fréquentation est libre, gratuite et sans inscription.



Le LAEP à la Maison Enfance et Famille

37 Bis avenue Lapeyrière

(Pendant les travaux de la MEF, le LAEP vous accueille à la Résidence Le Soleil, 60 chemin de Montrabé)

05 32 09 68 30

lieuaccueilleenfantparent@mairie-saintjean.fr

Horaires d'ouverture

Mardi : 14h-18h Mercredi : 9h-12h / 14h-18h

Jeudi : 14h-18h

Samedi : 9h-12h

ACCUEILS DES 3-11 ANS

QUI FAIT QUOI ?

VILLE DE
saint-Jean

LES COMPÉTENCES VILLE



Construit et entretient
les locaux



Équipe les écoles
et finance leur
fonctionnement



Instruit les
pré-inscriptions
scolaires



Assure
la restauration scolaire



Organise les accueils
péri et extra scolaires



Emploie
les ATSEM et
les animateurs

La Ville propose tout au long de l'année aux enseignants des actions culturelles et de citoyenneté. Elle met à disposition, même s'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire, des intervenants sportifs (de la GS au CM2). De plus, elle finance la location de la piscine de L'Union ainsi que les transports en bus pour permettre aux élèves de s'y rendre. Elle finance également des activités musicales (spectacles, animations...). Enfin, elle met à disposition ses installations sportives et prend en charge, autant que possible, un trajet en bus pour les classes les plus éloignées.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

LES COMPÉTENCES ÉDUCATION NATIONALE



Nomme, rémunère
et emploie les enseignants



Définit
les programmes
scolaires



Assure le suivi
pédagogique des élèves



Affecte les enseignants



Assure la direction
pédagogique
de l'école



Le conseil d'école

C'est l'instance de concertation au sein de l'école, réunissant la direction de l'école, les enseignants, des élus et personnels municipaux et des représentants des parents d'élèves. Il vote le règlement intérieur, participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur toutes les questions liées à la vie de l'école.

ÉCOLES

Le territoire de la commune comprend **trois groupes scolaires**.

L'affectation des élèves est déterminée en fonction du lieu de résidence des familles et des capacités d'accueil de chaque école.



Groupe Scolaire Marcel Langer

71 chemin Montrabé

Maternelle (3 classes) Elémentaire (7 classes)

Directrice : Barbara Bonaventure

05 32 09 68 05 / ce.0312710c@ac-toulouse.fr



Groupe scolaire Marie-Louise Dissard

Place François-Mitterrand

Maternelle (5 classes) Elémentaire

(11 classes dont la classe Ulis)

Directrice : Isabelle Poulhier

05 32 09 68 15 / ce.0312419l@ac-toulouse.fr



Groupe Scolaire Joséphine Baker

Rue des Arbousiers

Maternelle (6 classes)

Directrice : Virginie Taillefer

05 32 09 68 11 / ce.0311658j@ac-toulouse.fr

Elémentaire (9 classes)

Directrice : Elisa Rodil Papaït

05 32 09 68 10 / ce.0311625y@ac-toulouse.fr

La commune de Saint-Jean accueille une **classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)** pour l'accueil d'enfants de différentes communes, en situation de handicap. Située à l'école Marie-Louise Dissard, elle accueille au maximum 12 élèves, susceptibles de bénéficier d'un transport adapté mis à disposition par le Conseil départemental.

Associations de parents d'élèves

FCPE - Ecole Marie-Louise Dissard - fcpedissard@gmail.com

AIPE - Ecole Marie-Louise Dissard - aipesaintjean@gmail.com

AIPE - Ecole Marcel Langer - marcel.langer.aipe@gmail.com

FCPE - Ecole Joséphine Baker - fcpebaker@gmail.com

L'Aide aux devoirs

Espace solidarité - 05 61 74 06 46 / g.taron@libertysurf.fr

ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIÉS AUX ÉCOLES (ALAE)

Il existe un ALAÉ (Accueil de Loisirs Associé aux Écoles) dans chaque école de la commune. Il accueille les enfants scolarisés, avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi. Les ALAÉ sont des accueils de loisirs organisés sur les temps périscolaires.

Le personnel municipal propose animations et activités ludiques aux enfants et veille particulièrement à conserver une ambiance sereine et sécurisante.

Ces ateliers, menés en cohérence avec les projets d'école, privilégient le rythme de l'enfant et l'invitent, durant une journée bien chargée, au repos, au jeu et à la lecture.

Fonctionnement (horaires - rentrée 2026)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h50	ALAÉ maternelle et ALAÉ élémentaire				
8h50-9h00	Accueil par les enseignants				
9h-12h00	École				
12h00-13h50	ALAÉ et restauration				
13h50-14h00	Accueil par les enseignants		Accueil ALAÉ sur chaque école de 12h00 à 14h00 (possibilité de récupérer son enfant entre 13h30 et 14h) de 14h à 18h30	Accueil par les enseignants	
14h00-16h15	École			École	
16h15-18h30	ALAÉ			ALAÉ	

Pour récupérer son enfant le soir

Chaque soir de la semaine, le départ s'échelonne de 16h15 à 18h30.

Un retard ? Prévenez le responsable de l'ALAÉ dans les meilleurs délais.

Infos ALAÉ

ALAÉ Marie-Louise Dissard
Élémentaire : 06 72 88 89 97
Maternelle : 06 08 26 86 01
alae.dissard@mairie-saintjean.fr

ALAÉ Marcel Langer
Élémentaire : 06 19 71 22 04
Maternelle : 06 19 86 26 36
alae.langer@mairie-saintjean.fr

ALAÉ Joséphine Baker
Élémentaire : 06 13 04 03 12
Maternelle : 06 71 27 81 86
alae.baker@mairie-saintjean.fr

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES (ALSH)

Fonctionnement

Il accueille les enfants de la Petite Section au CM2 (de 3 à 12 ans) durant **les vacances scolaires**, du **lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30**. L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée dans les locaux scolaires.

Petites vacances : école Marie-Louise Dissard, Place François Mitterrand

Vacances d'été (Juillet – Août) : école Marcel Langer, 71 chemin de Montrabé

Possibilité d'amener ou récupérer son enfant entre 11h30 et 12h ou entre 13h30 et 14h, accueil le matin de 7h30 à 9h, départ le soir à partir de 16h30 jusqu'à 18h30.

L'Accueil de loisirs propose des activités de découverte, favorisant l'autonomie (*sport, activités manuelles, expression...*) ainsi que des sorties ludiques (*piscine, cinéma, accrobranche...*).

En ALAE ou ALSH, les parents d'enfant en situation de handicap sont invités à se faire connaître pour envisager, le cas échéant, des accueils adaptés aux besoins de l'enfant.

Séjours

Chaque année, la Ville organise plusieurs séjours thématiques (*sport, mer, multi activités ...*) pour les enfants de 6 à 11 ans, lors des vacances de Pâques et d'été.



Inscriptions

L'inscription préalable est obligatoire via le Kiosque Famille (voir dates d'inscriptions à la fin du guide).

RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés sur la commune et inscrits à l'ALAE. Il fonctionne les jours de classe (*lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi*).

Les repas sont préparés et livrés par un prestataire. Les produits frais et en circuits courts sont privilégiés. 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits bio au minimum sont aussi proposés.

Conformément à la loi EGalim, un menu végétarien est proposé chaque semaine (*menu à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs ou des produits laitiers*).

Les enfants de Grande Section aux CM2 mangent dans chacun des selfs des 3 cantines, les enfants de Petite et Moyenne Section sont servis à table.

Menus

Les menus sont disponibles sur le site internet de la Ville, sur le Kiosque famille ou dans les panneaux d'affichage devant chaque école.

Prise en charge par la Ville de certains repas (*sans viande, sans porc*) au tarif habituel.

Allergies

Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, ou suivant un régime alimentaire lié à une maladie chronique, il est possible de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé.

Possibilité de fournir un panier repas sous condition, après signature d'un protocole avec la Ville.

Pour la mise en place d'un PAI, contacter la Direction de l'école ou le service Restauration scolaire pour connaître les démarches à suivre.

Plus d'infos sur :

www.mairie-saintjean.fr/mes-services/enfance-jeunesse-education/la-cantine

À noter

Une collecte des bio-déchets alimentaires est réalisée dans chaque restaurant durant le temps scolaire et les vacances mais aussi dans les crèches.

Facturations

La facture est mensuelle et regroupe toutes les prestations consommées, hors crèches (*ALSH, Alaé, cantine, Club Ados*). Elle est établie chaque début de mois pour le mois précédent avec un délai de paiement étendu (*exemple : facture de janvier à régler avant le 31 mars*).

La tarification solidaire est fixée en fonction du quotient familial.

Modes de paiement :

- par carte bancaire en ligne ou au service,
- prélèvement automatique,
- espèces,
- chèques,
- Notification Aide au temps libre CAF,
- Comités d'entreprises ou chèques vacances (*uniquement pour les accueils durant les vacances scolaires*)

Aides financières

Les familles rencontrant des difficultés peuvent contacter le CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*).



ACCUEILS DES 11-14 ANS

L'Éducation Nationale

Pour encadrer les élèves et gérer l'établissement, le collège dispose d'une équipe enseignante, d'une équipe de direction, d'un service vie scolaire, d'un secrétariat administratif, d'une infirmerie.

Collège Romain Rolland

Chemin Belbèze
05 61 37 67 00
0311722d@ac-toulouse.fr

FCPE Collège Romain Rolland

college.romain.rolland.fcpe@gmail.com

L'espace services jeunesse l'ANneXe

Située dans l'enceinte du Collège Romain Rolland, **l'ANneXe** est le tiers-lieu des 11-14 ans. Elle est labellisée Espace Services Jeunesse par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, elle associe la MJC et le Collège de Saint-Jean. Le projet est soutenu par l'État et financé par la Caisse des Dépôts mais aussi par la CAF de Haute-Garonne. Il est le seul projet retenu en Occitanie.

Projet innovant et expérimental, les encadrants (*enseignants, éducateurs, animateurs*) y construisent ensemble des projets correspondant aux besoins des jeunes, en les associant.

Des actions en matière d'éducation, de loisirs, de formation et de prévention sont menées au plus près du territoire en direction des jeunes et leurs familles.

À Saint-Jean, ce projet est mené en partenariat avec Toulouse Métropole, le Département de la Haute-Garonne, la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Haute-Garonne et le Ministère de l'Armée (*centre du service national de la jeunesse*).



L'ANNEXE : UNE OFFRE DE SERVICES POUR LES 11-14 ANS

En temps scolaire

- Des accueils loisirs, de co-construction de projets, des permanences d'écoute et de prévention durant les pauses méridiennes
- Des groupes de paroles et des temps d'écoute avec des éducateurs et médiateurs prévention
- Un accueil des familles dans un lieu neutre, facile d'accès, et des rencontres de professionnels
- Des projets et actions co-construits entre le Collège, la Ville, la MJC, associations sportives...
- Des actions de prévention du décrochage scolaire, de remédiation, de redynamisation, d'accompagnement en cas d'exclusion temporaire...
- Des questions liées à l'orientation, à la recherche de stages (3^{ème}), ministages, animations ponctuelles...
- Une ouverture culturelle avec des expositions, une programmation d'actions culturelles

Horaires d'accueil

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h-18h

Mercredi : 13h-18h30

Lors des vacances scolaires

- Le Club Ados s'installe à l'ANneXe. Il accueille également les jeunes, l'été, avant leur entrée en 6^{ème} - Horaires : 8h45-18h
- Un accueil durant les vacances scolaires, un accompagnement vers l'autonomie, l'élaboration de projets de citoyenneté et de loisirs éducatifs, sportifs, culturels et artistiques, accompagnement à la mobilité
- Accueil par journée complète (entre 8h45 et 18h) ou par ½ journée (*matin ou après-midi*). Repas à fournir par la famille
- Encadrement par des animateurs diplômés qui proposent diverses activités en tenant compte des demandes de leur public
- Des séjours et des sorties ont lieu tout au long de l'année

Consulter le site de la Ville, le blog du Club Ados de Saint-Jean

Planning des sorties disponible sur le blog du Club ados / sur le kiosque famille.

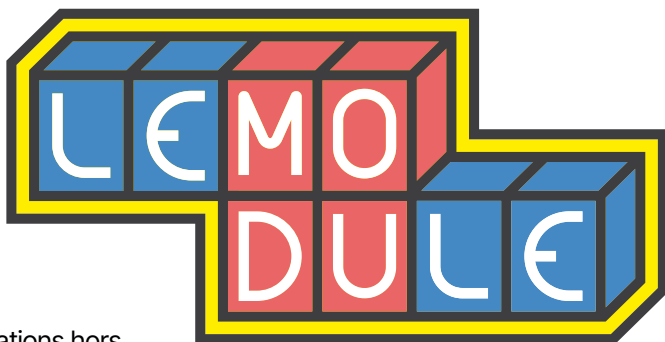
<https://leclubados.wordpress.com> ou sur instagram : @clubados_saintjean31

ACCUEIL DES + DE 14 ANS : LE MODULE

Une équipe pluridisciplinaire intervient sur les projets menés auprès des 14-25 ans, en collaboration avec la MJC de Saint Jean et la Mission Locale de Haute-Garonne, mais aussi d'autres partenaires plus ponctuels.

Le Module, c'est :

Un accueil,
un accompagnement
et une orientation des
jeunes dans l'ensemble
de leurs démarches
de vie sociale et
d'orientation pré-
professionnelle.



Une programmation d'animations hors
les murs pour aller au-devant et vers
les jeunes (*créativité numérique, réalité virtuelle, cultures urbaines, manifestations
culturelles ou sportives, stands d'information...*)

Une offre de services correspondant aux besoins exprimés tant par les publics,
que repérés par les équipes intervenant sur ce lieu

Horaires d'ouverture en période scolaire

Lundi : 16h-18h30

Mardi : 16h-18h30

Mercredi : 15h-19h

Vendredi : 10h-12h et 16h-19h

(21h 1 fois par mois)

Horaires d'ouverture hors période scolaire

Tous les jours de 14h à 19h (susceptibles de
varier selon la programmation)



Permanences Mission Locale - Au Module

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le vendredi matin de 9h à 12h au Module

lola.marty@ml31.org / violette.folini-cavaillat@ml31.org

ACCOMPAGNEMENTS FAMILLES ET PARENTALITÉS

Actions Familles du Centre Social «Café des Granges»

Cet espace contribue à renforcer le lien social et familial à travers des actions destinées aux parents :

- Ateliers parents-enfants hebdomadaires (*mercredi*)
- Ateliers parents-enfants en partenariat avec la Médiathèque-Ludothèque selon programmation
- Parent'aise, temps d'échange
- Conf'ateliers, information suivie d'ateliers pratiques : santé, sommeil, écrans...
- Sorties intergénérationnelles
- Accompagnement numérique individuel sur rendez-vous



Centre Social «Café des Granges»

33 Ter route d'Albi

Référente famille :

Maëva Combeau-Goueffon

05 32 09 67 11 / 06 21 29 06 83

maeva.combeau-goueffon@mairie-saintjean.fr

Des difficultés ?

CCAS

Espace Victor-Hugo

4 chemin du Bois de Saget

action.sociale@mairie-saintjean.fr

05 32 09 68 25

Lundi, mardi, mercredi et jeudi

9h-12h et 13h30-17h30

Vendredi

(Accueil téléphone uniquement)

9h-12h et 13h30-17h30

Service Prévention Santé et Santé Mentale

Espace Écoute pour Tous

37 Bis avenue Lapeyrière

marie.rouhaud@mairie-saintjean.fr

06 26 47 31 19 / 05 32 09 68 31

sur rendez-vous

Maison des Solidarités (Conseil Départemental)

8 chemin du Bois de Saget

05 34 25 50 50

Lundi au vendredi

8h30-12h et 13h30-17h



ANIMATIONS DE LA VIE CULTURELLE ET LOCALE

Médiathèque-Ludothèque

Ouverte à tous, la Médiathèque-Ludothèque propose un large choix de livres, revues, documents multimédias et jeux. Programme d'animations et d'actions culturelles chaque trimestre.

Avec la carte d'adhésion « Les Granges », emprunt de documents et de jeux pour une durée de trois semaines. Accès à une multitude de ressources en ligne : livres numériques, presse, films, musique, formations, conférences, soutien scolaire, jeux...

Adhésion Granges

Cette adhésion unique, quelle que soit la composition de la famille, donne accès à la médiathèque-ludothèque et au centre social « Café des Granges », ainsi qu'à un tarif réduit à l'Espace Palumbo.



Centre Social «Café des Granges»

Espace participatif convivial, d'échanges, de coopérations et d'accompagnement des initiatives citoyennes ouvert à toutes et tous.

L'équipe propose des temps d'accueil et des ateliers thématiques :

Café numérique , Parent-enfants, C'Fait maison, Cours de français...

A retrouver sur le programme trimestriel des Granges et sur le site internet de la ville rubrique « Les Granges »

Espace Palumbo

La salle de spectacle est un espace de création et de diffusion qui propose des spectacles tout public et jeune public.

Un programme d'actions culturelles est proposé tout au long de l'année soit dans le cadre des Parcours d'Education Artistique et Culturel, soit par le développement de partenariat avec les acteurs culturels du territoire et métropolitain.

La carte d'adhésion «Les Granges» et la carte Culture donnent accès au tarif réduit pour les spectacles organisés à l'Espace Palumbo.

CréaTech, FabLab de la Maison des Jeunes et de la Culture

Le Fablab est un laboratoire de fabrication numérique où toute personne, quel que soit son niveau de connaissance, peut tester et fabriquer elle-même tout type d'objets, accompagnée par l'équipe bénévole de la MJC (*différentes machines disponibles découpe-laser, imprimante 3D, fraiseuse-CNC, brodeuse numérique, découpe-vinyle...*).

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

33 Ter route d'Albi

05 32 09 67 60 / accueil@mjcstj31.fr

Lundi au vendredi : 14h-18h

Fablab

33 Ter route d'Albi

05 32 09 67 62 / createch@mjcstj31.fr

Période scolaire : mardi au samedi

Vacances : lundi au vendredi

Associations

La Ville de Saint-Jean regroupe près de 80 associations, elles contribuent à l'enrichissement de la Ville et proposent une multitude d'activités. Sans aucun doute, cela contribue, au « bien-vivre » Saint-Jeannais !

Retrouvez la liste de toutes les associations Saint-Jeannaises sur :
www.mairie-saintjean.fr/associations



PARTENAIRES DE LA VILLE



La Caisse d'Allocations Familiales (Caf)

Le site **monenfant.fr** offre aux familles des informations variées : modes de garde géolocalisés, simulation en ligne...

Le site **parents31.fr** informe les familles sur les structures et événements liés à la parentalité. Services disponibles sur le site caf.fr/allocataires/caf-de-la-Haute-Garonne

Permanence administrative de la Caf

Le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 uniquement sur rendez-vous sur le site caf.fr ou au 3230.

Permanence avec une assistante sociale Caf

Uniquement sur rendez-vous les jeudis au 05 67 77 44 56.

La Protection Maternelle et Infantile (Pmi)

La PMI est un dispositif médico-social du Conseil Départemental. Un médecin pédiatre et des puéricultrices proposent des consultations gratuites sur rendez-vous pour les nourrissons et enfants de moins de 6 ans.

Maison des Solidarités (MDS)

8 chemin du Bois de Saget / 05 34 25 50 50

PARTENAIRES DE L'ANNEXE



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne



toulouse
métropole

LES PARTENAIRES DU MODULE



France
Travail



Mission Locale
Haute-Garonne
OCCITANIE



CONTACTS

VILLE DE
saintJean

SERVICE ÉDUCATION

École, cantine, ALAÉ,
ALSH, Club Ados

05 32 09 68 00

education@mairie-saintjean.fr



LE MODULE

14-25 ans

05 32 09 44 29

PETITE ENFANCE LAEP

Modes d'accueil,
accompagnement
des familles

05 32 09 44 28

CRÈCHES COLLECTIVES

Accueil collectif

Au Pays des Fées :

05 61 52 81 04

La Pitchounelle :

05 61 52 80 91



LES GRANGES

Médiathèque,
ludothèque
centre social

Médiathèque :

05 32 09 67 50

Centre social :

05 32 09 68 37

VILLE DE
saintJean
CCAS

CCAS

Aides sociales

05 32 09 68 25

VACANCES SCOLAIRES 2027-2027

Dates vacances scolaires	Dates fermetures ALSH et Club Ados	Dates Ouverture réservation ALSH et Club Ados	Date limite inscription annulation ALSH selon places disponibles	Date limite inscription annulation CLUB ADOS selon places disponibles
Toussaint : Lundi 19/10/26 au ven. 30/10/26	Pas de fermeture	Lundi 14 septembre 2026	Lundi 6 octobre 2026 18h	Jeudi 15 octobre 2026 18h
Noël : Lundi 21/12/26 au ven. 01/01/27	28 au 31 décembre 2026	Lundi 16 novembre 2026	Lundi 7 décembre 2026 18h	Jeudi 17 décembre 2026 18h
Hiver : Lundi 08/02/27 au ven. 19/02/27	Pas de fermeture	Jeudi 4 janvier 2027	Jeudi 25 janvier 2027 18h	Jeudi 4 février 2027 18h
Printemps : Lundi 05/04/27 au jeudi 16/04/27	Pas de fermeture	Lundi 1 ^{er} mars 2027	Lundi 22 mars 2027 18h	Jeudi 1 ^{er} avril 2027 18h
Été : Lundi 05/07/27	Les dates seront communiquées dès publication du calendrier scolaire 2027-2028. Elles seront mises à jour sur le kiosque Famille et le site internet de la Ville.			



Depuis le 1^{er} juillet 2025,
tous les abords des sites accueillant des enfants
sont des espaces sans tabac.